



Déclaration de la CGT FL au CSE du 27 juin 2022

Que certains décident d'être en campagne dès à présent pour les prochaines élections professionnelles ne nous choque pas, mais cependant le faire avec la plus lâche et déloyale des manières, à savoir la diffamation, nous ne pouvons accepter les propos et allusions tenues dans certains tracts sans réagir. Au-delà de notre honneur, il est de notre devoir de rétablir toutes les vérités. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait qu'il n'y a aucun conflit entre syndicat, seulement avec certains représentants qui à nos yeux déshonorent leur fonction et leur syndicat. En effet, ce ne sont pas les syndicats qui font les femmes et les hommes mais bien l'inverse. Dans toutes les organisations, qu'elles soient syndicales, politiques ou autres, il y a des dissidents et il est de la responsabilité de tout leader, cadres, de fédérer ses « troupes » et à défaut de faire le ménage.

Nous sommes donc obligés d'évoquer les deux derniers tracts diffusés par les représentants du syndicat CFTC chez Fenwick-Linde qui, si ceux-ci n'avaient pas été diffamants et dénigrants, auraient été tous ce qu'il y a de plus normale et représentatif de la fonction et des devoirs syndicaux.

Le 9 décembre 2019, l'ensemble des élus de la CFTC chez Fenwick-Linde dénonçaient dans un tract une action de vendetta contre l'ancien bureau du CE pour des dépenses injustifiées.

Dans un premier temps, vous devez savoir que lors de la clôture d'un exercice comptable, le nouveau bureau s'il valide les comptes, se rend responsable pénalement des malversations relevées ultérieurement par les services de l'URSSAF, lors des contrôles de ces derniers.

Pour interprétation :

Si vous nous prêtez votre voiture, que nous nous faisons flasher avec, accepteriez-vous de payer la contravention et la perte de points à notre place ?

On n'est bien d'accord et du coup on se comprends !

Dans un second temps maintenant, sachez qu'avant d'en arriver à une saisine du juge, il a été demandé aux membres de l'ancien bureau ET à l'expert-comptable de l'époque de régulariser la situation afin d'éviter une procédure difficile pour tous. **PAS un seuls n'a répondu à l'appel. POURQUOI ?**

Face à une impasse, le nouveau bureau n'a en effet pas eu le choix d'engager une procédure judiciaire **qui a été confirmé par le juge reconnaissant des dépenses injustifiées** (appareil d'arrosage, vêtements enfant 4ans etc...pour ne citer que les plus loufoques et les moins couteuses)

Ensuite dans le tract diffusé le 7 juin 2022 toujours par les représentants CFTC chez Fenwick-Linde, ces derniers font allusion à un bureau actuel despotique avec comme exemple la création d'un site internet verrouillant les offres et qui limite l'enveloppe des œuvres sociales.

Pourquoi l'enveloppe des œuvres sociales a diminuée et pourquoi la création d'un site CSE ?

Parce que le nouveau bureau a fait le choix avec l'ensemble des élus, après avoir soumis à un vote ce nouveau projet de fonctionnement, de mettre en place un nouveau système ou le SEUL but serait que les œuvres sociales profitent à TOUS et non pas à une minorité de « copains ».

A ce vote, les membres représentants le syndicats CFTC avaient votés POUR. Et aujourd'hui' ils crient au scandale !

Déjà à l'époque de l'ancien CE, réfractaire à l'idée, la CGT FL demandait la mise en place de chèques vacances qui sont aujourd'hui les plus plébiscités par l'ensemble des salariés.

Mais encore, ils souhaitent un accès à une billetterie à tarif préférentiel non conditionné au revenu...ben voyons !

Déjà actuellement les plus bas salaires ont des difficultés à se permettre d'en acheter et maintenant il faudrait mettre a mal le principe d'équité que le CSE a mis en place.

Vos délégués Syndicaux CGT Fenwick-Linde

Romé Cosenza (rome.cosenza@cgtfenwick-linde.fr)

Alexandre Lefebvre (alexandre.lefebvre@cgtfenwick-linde.fr)

Christophe Sanzey (christophe.sanzey@cgtfenwick-linde.fr)



Déclaration de la CGT FL au CSE du 27 juin 2022

Ce qui n'a pas pu être investi dans une dépense est automatiquement reversé dans une autre comme par exemple : **les chèques cadeaux supplémentaire de fin d'année octroyés à l'ENSEMBLE des salariés, ce que fait actuellement le CSE.**

En somme, cela s'appelle de la bonne gestion des comptes et de l'équité entre TOUS les salariés.

Ensuite, ils souhaitent remettre en place une permanence au siège (comme il y a toujours eu auparavant et qui ne bénéficiaient principalement qu'aux salariés de ce dernier (vidéothèque, service de développement photos, service de pressing, etc...)) mais aussi en local...

Ok. Cependant, ces permanences seraient assurées par qui ?

En quatre années de mandatures, ils ont refusé de participer à pratiquement toutes les commissions.

Où ?

Hormis au siège ou un local existe déjà.

Dans les agences et antennes existe-t-il des locaux disponibles ?

Comment ?

En effet, si permanences il y a, les salariés auraient-ils le temps et les moyens de pouvoir se déplacer ?

Dernièrement les représentants de la CFTC souhaite faire voter la possibilité de faire les réunions CSE en visioconférence, quand on sait que la moitié d'entre eux sont de la région parisienne.

La CGT FL déplore l'insistance et l'incohérence de la CFTC à vouloir organiser les réunions CSE et les réunions préparatoire CSE en distanciel (par Teams). Une incohérence, pourquoi ?

Lors de la réunion préparatoire du 15 juin 2022, les élus CFTC chez Fenwick-Linde ont refusé le droit à la présidente du CSE d'être présente en Teams malgré un cas de force majeure sous prétexte que la convocation était en présentiel. La CGT FL estime que les échanges entre la Direction et les élus sont plus constructifs lors des réunions en présentiels. C'est pour cela que la CGT FL considère que le choix de la visioconférence au-delà de ceux que prévoit la loi, doit rester à l'appréciation de la présidente et du secrétaire du CSE.

Et dire qu'on nous traite d'agitateurs et d'être systématiquement dans l'opposition.

Bref, quel manque de sérieux et de professionnalisme. Vous comprendrez mieux maintenant avec ces explications que toutes ces accusations gratuites non pas lieu d'être et doivent être dénoncés.

La CGT FL a toujours été dans le dialogue. Nous ne sommes pas systématiquement dans l'opposition.

Pour preuve, nous avons fait le choix dans l'intérêt premier des salariés de signer l'accord NAO 2022 au regard des difficultés économiques et sanitaires auxquelles font face les salariés chez Fenwick-Linde.

Oui nous avons dernièrement refusés de signer l'accord sur l'intéressement 2022, 2023, 2024. Quand notre direction nous annonce ne pas avoir de vision économique au-delà de six à douze mois mais que dans le même temps, cette même direction vous propose un accord intéressement sur trois ans ! En effet nous dénonçons l'incohérence de cette proposition quand nous étions prêts à l'accepter mais pour un an.

Nous ne le répèterons jamais assez, chaque représentants syndicaux élus par vous, qu'ils soient de la CGT ou autres, ont obligations de vous informer et d'agir selon VOS demandent.

Nous défendons corps et âmes l'intérêts de TOUS les salariés Fenwick quel que soit leurs catégories socio-professionnelles

Vos délégués Syndicaux CGT Fenwick-Linde

Romé Cosenza (rome.cosenza@cgtfenwick-linde.fr)

Alexandre Lefebvre (alexandre.lefebvre@cgtfenwick-linde.fr)

Christophe Sanzey (christophe.sanzey@cgtfenwick-linde.fr)



Déclaration de la CGT FL au CSE du 27 juin 2022

Vos délégués Syndicaux CGT Fenwick-Linde

Romé Cosenza (rome.cosenza@cgtfenwick-linde.fr)
Alexandre Lefebvre (alexandre.lefebvre@cgtfenwick-linde.fr)
Christophe Sanzey (christophe.sanzey@cgtfenwick-linde.fr)